

CHAPITRE 1

Le système esclavagiste et le fragile équilibre Nord-Sud

Les germes de la sécession (1850-1863)

■ L'organisation de la lutte abolitionniste

De nombreux historiens se sont interrogés sur les origines de la guerre de Sécession, une des périodes les plus difficiles traversées par les États-Unis à ce jour. S'il est compliqué de déterminer le rôle qu'a joué le mouvement abolitionniste et d'évaluer précisément dans quelle mesure il a participé à la dégradation des rapports entre les États du Nord et ceux du Sud, on peut raisonnablement considérer qu'il a contribué de façon notable à l'état d'agitation qui régnait entre ces deux groupes au XIX^e siècle.

Principales victimes d'un système solidement enraciné, les esclaves noirs n'ont, à l'exception de quelques tentatives d'insurrection réprimées avec violence, qu'une marge de manœuvre très mince pour remettre l'institution esclavagiste en question. Certes, plusieurs Noirs libres ont commencé à fonder des associations réclamant la libération des esclaves et une *National Negro Convention* est même organisée en 1830 à Philadelphie – la ville de « l'amour fraternel » – pour discuter l'éventualité d'un exode massif au Canada. Mais ces actions, portées par des esprits cultivés qui avaient pu

s'instruire une fois affranchis, n'ont que des effets relativement limités. Le changement viendra de la convergence de leurs efforts et de la condamnation morale de l'*institution particulière* par le mouvement abolitionniste blanc.

Ce mouvement a vu le jour dans le Nord dès 1668 et s'est développé parallèlement à l'expansion de l'esclavage. Des groupes comme la Pennsylvania Abolition Society, fondée en 1775 par des activistes religieux de dénomination chrétienne – les quakers –, et qui compta Benjamin Franklin parmi ses membres, seront parmi les premiers à le condamner fermement et à réprouver ses pratiques. Leur influence demeurera cependant marginale jusqu'au début du XIX^e siècle.

Cette condamnation de l'esclavage s'est également accompagnée d'efforts pour améliorer la condition des Noirs libres et d'actions pour promouvoir leur instruction et leur intégration. Même si les débuts de la société noire libre ont permis à une poignée de grandes familles noires de prospérer, la grande majorité des Noirs libres sont généralement exclus et vivent dans une extrême pauvreté. Nombreux à avoir quitté un Sud inhospitalier pour rejoindre le Nord, ils se retrouvent souvent confrontés à une situation particulièrement problématique. Leur liberté y est en effet relative tant les diverses stratégies de contrôle et d'intimidation et les violences dirigées à leur encontre limitent leur champ d'actions. Loin d'être le havre d'égalité raciale auquel aspirent les esclaves affranchis, les États du Nord, à l'exception de la Nouvelle-Angleterre, interdisent le droit de vote aux Noirs libres et mettent progressivement en place une ségrégation de fait dans les transports, les églises, et les écoles.

Face à ces discriminations, les Noirs libres, dont le nombre est encore faible au début du XIX^e siècle (on l'estime à 230 000 en 1820, soit 15 % de la population totale noire) ont plusieurs possibilités :

- soit s'en accommoder et faire profil bas en tentant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;
- soit entreprendre des démarches de lutte contre la discrimination, comme certains le font dès 1776 ;
- soit rejoindre le continent africain dans le cadre des projets de colonisation qui voient le jour au début du XIX^e siècle.

Ces projets, qui connaissent des débuts prometteurs avec la création en 1816 de l'American Colonization Society, et avec l'installation de plusieurs colonies d'affranchis au Liberia, sont toutefois bien loin de séduire un grand nombre d'entre eux. On estime à environ 12 000 le nombre de Noirs à avoir rejoint l'Afrique à cette époque.

La mobilisation pour l'abolition de l'esclavage prend véritablement de l'ampleur au XIX^e siècle. La vitalité de l'extension géographique de l'esclavagisme et le durcissement de la lutte contre les esclaves en fuite exhortent les abolitionnistes du Nord à redoubler d'efforts dans leur combat. Bénéficiant du dynamisme religieux et intellectuel qui anime le pays entre 1830 et 1850 et du réformisme social qui transforme considérablement les mentalités durant cette période, leur mouvement trouve un second souffle qui lui permet d'exercer une influence grandissante.

Sur le modèle des journaux abolitionnistes lancés par Benjamin Lundy à partir de 1821, ou du *Freedom's Journal* (le premier journal noir fondé en 1827), William Loyd Garrison, un fervent activiste antiesclavagiste, lance, en 1831, *The Liberator*, un journal qui réclame l'émancipation complète et immédiate des esclaves. Le combat abolitionniste évolue rapidement sous l'impulsion de Garrison, qui est également à l'origine de l'American Anti-Slavery Society, fondée en 1833. Profitant d'un contexte favorable lié à l'abolition de l'esclavage dans les anciennes colonies espagnoles et britanniques, Garrison et des abolitionnistes de renom tels que Wendell Philipp ou Theodore Weld parviennent, en s'appuyant sur des outils de propagande efficaces (presse, pamphlets, meetings et pétitions), à transformer le combat abolitionniste en un mouvement de masse.

Cette campagne abolitionniste, bien qu'elle se heurte – y compris dans le Nord – à une certaine hostilité et qu'elle connaisse quelques conflits internes dus à des divergences stratégiques, trouve néanmoins l'appui de plusieurs sociétés antiesclavagistes. Elle donne par ailleurs une plus grande visibilité à des propagandistes noirs tels que Frederick Douglass, lui-même ancien esclave et dont les récits évocateurs et les conférences mettent en lumière l'inhumanité de l'esclavage. Des témoignages émouvants comme ceux de Douglass, de William Wells Brown ou d'Harriet Jacobs, qui exposent les réalités du système esclavagiste et qui viennent étayer la légitimité du combat

des Noirs pour l'égalité des droits, alimentent considérablement la réflexion et les débats autour de la question sensible de l'esclavage et de ses aspects les plus déshumanisants.

La condition des esclaves noirs, sous ses multiples aspects, est également décrite dans *La Case de l'oncle Tom* d'Harriett Beecher Stowe, probablement le plus célèbre de tous les textes de propagande antiesclavagiste. Publié en 1852, tiré à plusieurs millions d'exemplaires et traduit en plusieurs langues, le roman de Beecher Stowe, dont la maison en Ohio a servi de refuge à des esclaves fugitifs ralliant le Nord par l'*underground railroad*, a un retentissement très important sur l'opinion publique de l'époque. En dépit de ses approximations, soulignées par les historiens, et de ses personnages caricaturaux, cet ouvrage apporte une forme d'expression populaire qui a joué un rôle généralement considéré comme décisif dans la lutte abolitionniste. L'exploitation de son pathos à des fins militantes a permis une grande sensibilisation aux méfaits de la servitude à un point tel qu'Abraham Lincoln lui-même le présentera en 1862 comme l'ouvrage à l'origine de la guerre de Sécession.

Le succès du roman de Beecher Stowe, conjugué à l'importance grandissante que prend la cause abolitionniste dans l'espace public et médiatique, a assurément eu pour effet d'accentuer les divisions entre les États du Nord et ceux du Sud. Ces derniers, sensibles à la menace que représentent les abolitionnistes du Nord, continuent de légitimer leur recours à l'esclavage à grand renfort de justifications religieuses, économiques, morales et pseudo-scientifiques. Celles-ci sont largement véhiculées par une presse propagandiste qui prône invariablement la défense de l'exploitation naturelle des classes inférieures et de la race noire. Les sudistes bénéficient par ailleurs du soutien provisoire d'un gouvernement fédéral plus préoccupé par la préservation de l'Union que par le respect de l'interdiction de la traite des esclaves noirs, dont le commerce s'est poursuivi clandestinement dans le Sud et les nouveaux territoires. Ce laxisme, notamment sous l'administration conciliante du Démocrate Andrew Jackson, tranche nettement avec l'intransigeance dont fait preuve ce même gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit d'entraver la diffusion de la littérature abolitionniste dans le Sud ou de faire respecter à la lettre les lois pour la capture des esclaves en fuite.

■ Actes législatifs et compromis constitutionnels : le gouvernement fédéral au service du système esclavagiste

■ Les *Fugitive Slave Acts* : un recours juridique pour endiguer la fuite des esclaves

L'opposition sudiste a été prompte à se mobiliser face à l'intensification du mouvement abolitionniste. Elle a par exemple instauré très rapidement une censure rigide contre la propagande des sociétés antiesclavagistes dont les journaux et les tracts sont communément refoulés dans le Sud. Elle a également profité d'une représentation majoritairement démocrate au Congrès pour y faire adopter, entre 1836 et 1844, une série de mesures (connues sous le nom de *gag rules*) qui imposent à ses membres de ne plus tenir compte du grand nombre de pétitions antiesclavagistes qui leur parviennent. Il lui reste désormais à convaincre le gouvernement fédéral de s'attaquer aux lois bienveillantes à l'égard des esclaves en fuite qu'ont mises en place plusieurs États libres du Nord. Ce qu'elle fait en 1850 en proposant, par l'intermédiaire du sénateur James Mason, un durcissement du *Fugitive Slave Act* en vigueur.

Première loi destinée à lutter contre les esclaves en fuite, la loi du *Fugitive Slave Act* a été votée par le Congrès en février 1793. Elle stipule que les fugitifs qui ont trouvé refuge dans un autre État doivent impérativement être restitués à leurs propriétaires. Dans les faits, très peu d'États du Nord se plient aux ordres de ce qu'ils estiment être une faveur du pouvoir fédéral aux planteurs du Sud. Dans un premier temps et pour s'élever contre cette loi qui conteste leur souveraineté, plusieurs États du Nord réagissent en exigeant que ces retours soient encadrés d'une procédure judiciaire stricte. La plupart se dotent d'un arsenal juridique pour protéger les libertés individuelles de chacun de leurs résidents et prévenir les déportations arbitraires de Noirs libres vers le Sud. Ainsi, des États tels que l'Indiana en 1824 ou le Connecticut en 1828 permettent aux esclaves d'avoir droit à un procès avec jury en cas de litige. L'État de New York et le Vermont vont même plus loin en leur proposant l'assistance d'un avocat. Cette volonté d'aide aux esclaves

en fuite rend furieux les planteurs sudistes. Les jurys du Nord sont en effet peu nombreux à aller dans leur sens et prennent plus souvent fait et cause pour les Noirs qui ont réussi à échapper à la servitude.

En 1842, la Cour suprême, en adéquation avec le sentiment antiesclavagiste qui commence à prévaloir dans le Nord, va à son tour à l'encontre des intérêts des planteurs et déclare que les États n'ont en aucun cas l'obligation de venir en aide aux propriétaires dans leurs recherches ou pour capturer les esclaves en fuite. L'arrêt *Prigg v. Pennsylvania* stipule en effet que les États ne sont aucunement tenus de faire respecter la loi du *Fugitive Slave Act* et qu'il incombe aux autorités fédérales de le faire. Ce jugement, qui rend caduque la loi de 1793, est suivi, dès l'année suivante, de lois de nullification votées par les États du Massachusetts (1843), du Vermont (1843), de Pennsylvanie (1847) et du Rhode Island (1848). Celles-ci interdisent notamment au personnel employé par les États en question d'assister de quelque manière l'application du *Fugitive Slave Act* et de mettre à la disposition des plaignants des ressources appartenant aux États (comme les prisons par exemple).

Dans la première moitié du XIX^e siècle, environ 75 000 Noirs ont réussi à traverser la ligne « *Mason-Dixon* » vers le Nord. Inquiets de la perte matérielle que représentent ces évasions, les planteurs parviennent à soustraire au Congrès, en 1850, une loi plus stricte contre les fugitifs et leurs défenseurs. Le 18 septembre 1850, le gouvernement fédéral adopte une version amendée du *Fugitive Slave Act* qui décrète que tout esclave qui a fui le Sud pour se réfugier dans les États du Nord doit immédiatement être rendu à son propriétaire. L'amendement en question, proposé par le sénateur sudiste James Mason, confère aux planteurs qui s'estiment lésés une marge de manœuvre bien plus importante et plus de prérogatives pour pourchasser les esclaves en fuite. Il leur permet désormais non seulement de les rapatrier sans aucune forme de procès, mais également de poursuivre en justice quiconque tenterait d'aider un esclave en fuite ou d'empêcher son arrestation. Cette nouvelle version vise clairement à récuser les législations nordistes et à renforcer des dispositions fédérales qui existent déjà mais qui sont peu appliquées. La protection des droits des esclaves en fuite garantie par les autorités du Nord avait eu le don de contrarier les planteurs et politiciens sudistes. Aussi, cette nouvelle version a prévu une clause qui rend les citoyens et les policiers fédéraux passibles de lourdes amendes ou de

peines de prison en cas d'aide avérée aux esclaves ou de non-coopération. Dans le comté de Lancaster en Pennsylvanie, un groupe de quakers qui a passivement refusé d'assister les forces de l'ordre lors de l'arrestation d'un fuyard est par exemple poursuivi en justice.

Dans la mesure où les esclaves de l'époque sont principalement des Noirs, cette loi met en danger aussi bien les Noirs libres que ceux qui ont fui le Sud. Elle fait de tout Noir, qu'il s'agisse d'un Noir à la liberté légitimement acquise ou d'un esclave en fuite, une cible potentielle. Pour prouver qu'un esclave lui appartient, un planteur n'a qu'une simple déclaration sous serment à présenter. Cette procédure à la fiabilité problématique entraîne l'arrestation de plusieurs Noirs libres qui n'ont désormais aucun recours légal pour se défendre et pour mettre en doute la véracité des documents fournis.

Le passage du *Fugitive Slave Act* de 1850 galvanise le mouvement abolitionniste. De nouvelles lois de protection des libertés individuelles sont votées par les États du Connecticut (1854), du Rhode Island (1854), du Massachusetts (1855), du Michigan (1855), du Maine (1855 et 1857) et du Kansas (1858). Le nombre de procès suivis d'appels s'amplifie à mesure que des antiesclavagistes fraîchement convertis par le climat délétère que fait régner cet amendement sont arrêtés et emprisonnés soit pour désobéissance, soit en raison de leur trop grande passivité lors d'interventions policières. En outre, un nombre croissant de citoyens qui ne se sont jusque-là que peu préoccupés de la question de l'esclavage viennent régulièrement grossir les rangs du mouvement abolitionniste afin de protester contre la sévérité des nouvelles lois en vigueur ; des lois qui, il est important de le souligner, visent désormais des Blancs. Fort du soutien de la Cour suprême, le gouvernement fédéral, dont le droit de propriété est la compétence exclusive, ne fléchit toutefois pas devant les nombreuses protestations et tentatives de contournement juridique.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette sévérité et les abus auxquels elle a donné lieu ont grandement renforcé la cause nordiste. L'orientation antidémocratique qu'a prise la chasse aux esclaves en fuite en rendant les citoyens du Nord partie prenante malgré eux et en leur faisant courir le risque d'amendes, a indéniablement marqué un tournant dans la politique du pouvoir fédéral. Du reste, les efforts législatifs déployés pour préserver les intérêts sudistes ont incontestablement été contre-productifs :

- alors que l'on estime à plus de 10 000 le nombre de fuyards à avoir rejoint l'important contingent de Noirs qui se sont réfugiés au Canada, où la cohabitation entre Noirs et Blancs est plus harmonieuse que dans le Nord du pays, seulement 332 fugitifs sont capturés durant la décennie qui suit le *Fugitive Slave Act* de 1850. Les arrestations se font souvent au prix de scènes qui conduisent l'opinion publique, jusqu'à présent indifférente au sort des Noirs du Sud, à prendre parti contre l'esclavage. En 1851 par exemple, 26 personnes, dont un membre du Congrès, sont arrêtées et jugées à Syracuse dans l'État de New York pour avoir libéré un esclave en fuite arrêté en vertu du nouvel amendement ;
- ils sont également coûteux. Rien qu'à Boston par exemple, un déploiement pour rendre Anthony Burns, un esclave en fuite, à son maître a coûté 100 000 \$ au pouvoir fédéral tant la résistance à laquelle les forces de l'ordre ont dû faire face a été importante ;
- enfin, en retournant à leurs propriétaires des esclaves qui ont fui plusieurs années auparavant et goûté à la liberté, les États du Sud accroissent les risques de rébellions et d'insurrections dans un climat rendu pesant par des révoltes sanglantes dont la plus célèbre restera celle menée par le militant abolitionniste John Brown en 1859.

Les Noirs du Nord se sont également mobilisés pour lutter contre cette loi et ont fermement dénoncé ses signataires, le président Filmore et le sénateur Webster, pourtant membres du parti *whig* soutenu par les nordistes. La presse noire de l'époque, notamment *The Colored People's Press*, a elle aussi très vivement protesté face à l'insistance des propriétaires sudistes qui cherchaient à obtenir la restitution des fugitifs par le gouvernement fédéral. Les recours avaient malheureusement peu de chances d'aboutir, le droit de propriété étant reconnu à tous et garanti par la Constitution. C'est d'ailleurs cette même Constitution qui sera invoquée par la Cour suprême quelques années plus tard pour rappeler aux Noirs la place particulière qu'ils occupent dans la société américaine de l'époque.